



## Indice GRI (Global Reporting Initiative)

KDP a déclaré l'information citée dans l'indice de contenu GRI pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024 sur la base des normes GRI. L'indice suivant présente les principales déclarations et références de KDP dans les sections pertinentes de notre Rapport d'impact 2024 de KDP.

| DÉCLARATION  | EMPLACEMENT  |
|--|--|
| GRI 2 : Déclarations générales 2021  |  |
| 2-1 Détails organisationnels   | <u>Présentation</u> , page 4<br><u>Formulaire 10-K 2024</u>  |
| 2-2 Entités incluses dans le rapport sur le<br>développement durable de l'organisation | À propos de ce rapport, page 38  |
| 2-3 Période de déclaration, fréquence et point de contact                              | À propos de ce rapport, page 38  |
| 2-4 Retraitements de l'information   | Tableau de données, pages 43 à 51  PORTÉE 3: Totaux des émissions indirectes, de la chaîne de valeur (t éq. CO2), 2022, 2023, page 43  PORTÉE 3: Biens et services achetés, 2022, 2023, page 43  PORTÉE 3: Activités liées au carburant et à l'énergie (ne faisant pas partie des portées 1 ou 2), 2022, page 43  PORTÉE 3: Transport et distribution en amont, 2022, 2023, page 43  PORTÉE 3: Déchets générés par les activités, 2022, 2023, page 43  PORTÉE 3: Voyages d'affaires, 2022, 2023, page 43  PORTÉE 3: Traitement en fin de vie des produits vendus, 2022, 2023, page 43  PORTÉE 3: Actifs loués en aval, 2022, page 43  Nombre total de fournisseurs de niveau 1 et de niveau 2 gérés par KDP, 2022, 2023, page 49  Sécurité au travail – fabrication: taux de blessures entraînant une perte de temps, 2023, page 50  Sécurité au travail – réseau de livraison directe: taux de blessures entraînant une perte de temps, 2023, page 50  Sécurité au travail – réseau de livraison directe: taux de blessures entraînant une perte de temps, 2023, page 50  Sécurité au travail – réseau de livraison directe: taux total d'incidents enregistrables, 2023, page 50 |

| DÉCLARATION  | EMPLACEMENT   |
|--|---|
| 2-5 Assurance externe  | À propos de ce rapport, page 38   |
| 2-6 Activités, chaîne de valeur et autres<br>relations d'affaires  | Formulaire 10-K 2024  |
| 2-7 employés   | Santé, sécurité et mieux-être des employés, pages 29 à 33  Notre impact  Formulaire 10-K 2024   |
| 2-8 Travailleurs qui ne sont pas<br>des employés   | Santé, sécurité et mieux-être des employés, pages 29 à 33  Notre impact  Formulaire 10-K 2024   |
| 2-9 Structure et composition de<br>la gouvernance  | Gouvernance de l'entreprise et éthique, pages 34 à 37  Notre impact  Circulaire d'information 2025  Principes de gouvernance d'entreprise |
| 2-10 Nomination et sélection des membres<br>de l'instance supérieure de gouvernance                      | Gouvernance de l'entreprise et éthique, pages 34 à 37  Notre impact  Circulaire d'information 2025  |
| 2-11 Présidence de l'instance supérieure<br>de gouvernance   | Gouvernance de l'entreprise et éthique, pages 34 à 37  Notre impact  Circulaire d'information 2025  |
| 2-12 Rôle de l'instance supérieure de<br>gouvernance dans la supervision de<br>la gestion des incidences | Gouvernance de l'entreprise et éthique, pages 34 à 37  Notre impact  Circulaire d'information 2025  |

| DÉCLARATION   | EMPLACEMENT  |
|---|--|
| 2-13 Délégation de la responsabilité relative à la gestion des incidences   | Gouvernance de l'entreprise et éthique, pages 34 à 37  Notre impact  Circulaire d'information 2025  Principes de gouvernance d'entreprise  Charte du Comité de vérification et de finances |
| 2-14 Rôle de l'instance supérieure de<br>gouvernance dans l'établissement de<br>rapports sur le développement durable | Gouvernance de l'entreprise et éthique, pages 34 à 37  Notre impact  Circulaire d'information 2025   |
| 2-15 Conflits d'intérêts  | Gouvernance de l'entreprise et éthique, pages 34 à 37  Notre impact  Circulaire d'information 2025  Code de conduite de l'entreprise   |
| 2-16 Communication des préoccupations critiques   | Gouvernance de l'entreprise et éthique, pages 34 à 37  Notre impact  Circulaire d'information 2025   |
| 2-17 Connaissance collective de l'instance<br>supérieure de gouvernance   | Gouvernance de l'entreprise et éthique, pages 34 à 37  Notre impact  Circulaire d'information 2025   |
| 2-18 Évaluation du rendement de l'instance supérieure de gouvernance  | Gouvernance de l'entreprise et éthique, pages 34 à 37  Notre impact  Circulaire d'information 2025   |
| 2-19 Politiques de rémunération   | Circulaire d'information 2025  Charte du Comité de rémunération et de nomination   |
| 2-20 Processus de détermination de<br>la rémunération   | Circulaire d'information 2025 Charte du Comité de rémunération et de nomination  |
| 2-21 Taux annuel de rémunération globale  | Circulaire d'information 2025  |
| 2-22 Déclaration sur la stratégie de<br>développement durable   | Lettre de notre chef de la direction et de notre cheffe de la direction, Affaires corporatives et développement durable, page 3  |

| DÉCLARATION  | EMPLACEMENT  |
|--|--|
| 2-23 Engagements stratégiques  | Gouvernance de l'entreprise et éthique, pages 34 à 37  Notre impact  Nos politiques  |
| 2-24 Intégration des engagements<br>stratégiques                         | Gouvernance de l'entreprise et éthique, pages 34 à 37  Notre impact  Nos politiques  |
| 2-25 Processus de remédiation aux incidences négatives                   | Gouvernance de l'entreprise et éthique, pages 34 à 37  Notre impact  Nos politiques  |
| 2-26 Mécanismes pour demander conseil<br>et faire part de préoccupations | Gouvernance de l'entreprise et éthique, pages 34 à 37  Notre impact  Nos politiques  |
| 2-27 Conformité aux lois et règlements                                   | Dans le cadre de ses activités habituelles, KDP se soumet à un ensemble de lois et de règlements fédéraux, étatiques et locaux relativement à l'environnement, la santé et la sécurité. KDP applique des politiques sur l'environnement, la santé et la sécurité ainsi qu'un programme de qualité, d'environnement, de santé et de sécurité visant à encourager la conformité aux lois et aux règlements applicables. KDP a eu des cas de non-conformité en 2024. Toutefois, le coût de ces questions de conformité n'a pas eu d'incidence financière importante sur les activités de KDP. |
| 2-28 Associations membres  | Action pour le climat, pages 6 à 9  Utilisation et gestion de l'eau, pages 10 à 14  Emballages et économie circulaire, pages 15 à 20  Droits de la personne, approvisionnement responsable et conditions de vie dans la chaîne d'approvisionnement, pages 21 à 24  Santé et mieux-être des consommateurs, pages 25 à 28  Santé, sécurité et mieux-être des employés, pages 29 à 33  Notre impact   |
| 2-29 Approche de la mobilisation<br>des parties prenantes                | <u>Impact KDP</u> , page 5   |
| 2-30 Conventions collectives   | Formulaire 10-K 2024   |

| DÉCLARATION   | EMPLACEMENT   |
|---|---|
| GRI 3 : Enjeux d'importance 2021  |   |
| 3-1 Processus de détermination des enjeux d'importance  | <u>Présentation</u> , pages 4 et 5  |
| 3-2 Liste des enjeux d'importance   | <u>Présentation</u> , pages 4 et 5  |
| 3-3 Gestion des enjeux d'importance   | Action pour le climat, pages 6 à 9  Utilisation et gestion de l'eau, pages 10 à 14  Emballages et économie circulaire, pages 15 à 20  Droits de la personne, approvisionnement responsable et conditions de vie dans la chaîne d'approvisionnement, pages 21 à 24  Santé et mieux-être des consommateurs, pages 25 à 28  Santé, sécurité et mieux-être des employés, pages 29 à 33  Gouvernance de l'entreprise et éthique, pages 34 à 37  Notre impact |
| GRI 201 : Rendement économique 2016   |   |
| 201-1 Valeur économique directe générée et distribuée   | Formulaire 10-K 2024  |
| 201-2 Incidences financières et<br>autres risques et occasions liés aux<br>changements climatiques        | Formulaire 10-K 2024  Rapport CDP sur le climat 2024  |
| 201-3 Obligations définies liées aux<br>régimes d'avantages sociaux et aux<br>autres régimes de retraite  | Formulaire 10-K 2024  |
| GRI 205 : Lutte contre la corruption 2016   |   |
| 205-1 Activités évaluées en matière de risques associés à la corruption                                   | Gouvernance de l'entreprise et éthique, pages 34 à 37  Notre impact  Code de conduite de l'entreprise   |
| 205-2 Communication et formation sur<br>les politiques et les procédures de lutte<br>contre la corruption | Gouvernance de l'entreprise et éthique, pages 34 à 37  Notre impact  Code de conduite de l'entreprise   |

| DÉCLARATION  | EMPLACEMENT  |
|--|--|
| GRI 206 : Comportement anticoncurrentiel 2016  |  |
| 206-1 Actions en justice pour comportement anticoncurrentiel et pratiques antitrust et monopolistiques | Gouvernance de l'entreprise et éthique, pages 34 à 37  Notre impact  Code de conduite de l'entreprise          |
| GRI 301 : Matériaux 2016   |  |
| 301-1 Matériaux utilisés selon le poids<br>ou le volume  | Emballages et économie circulaire, pages 15 à 20 <u>Tableau de données</u> , pages 43 à 51 <u>Notre impact</u> |
| 301-2 Intrants recyclés utilisés   | Emballages et économie circulaire, pages 15 à 20 <u>Tableau de données</u> , pages 43 à 51 <u>Notre impact</u> |
| 301-3 Produits recyclés et leurs<br>matériaux d'emballage  | Emballages et économie circulaire, pages 15 à 20 <u>Tableau de données</u> , pages 43 à 51 <u>Notre impact</u> |
| GRI 302 : Énergie 2016   |  |
| 302-1 Consommation d'énergie au sein de l'organisation   | Action pour le climat, pages 6 à 9 <u>Tableau de données</u> , pages 43 à 51 <u>Notre impact</u>               |
| 302-2 Consommation d'énergie en dehors<br>de l'organisation  | Action pour le climat, pages 6 à 9 <u>Tableau de données</u> , pages 43 à 51 <u>Notre impact</u>               |
| 302-3 Intensité énergétique  | Action pour le climat, pages 6 à 9 <u>Tableau de données</u> , pages 43 à 51 <u>Notre impact</u>               |
| 302-4 Réduction de la consommation énergétique   | Action pour le climat, pages 6 à 9 <u>Tableau de données</u> , pages 43 à 51 <u>Notre impact</u>               |

| DÉCLARATION  | EMPLACEMENT  |
|--|--|
| 302-5 Réduction des besoins énergétiques<br>des produits et services   | Action pour le climat, pages 6 à 9 <u>Tableau de données</u> , pages 43 à 51 <u>Notre impact</u>   |
| GRI 303 : Eau et effluents 2018  |  |
| 303-1 Interactions avec l'eau en tant que ressource partagée   | <u>Utilisation et gestion de l'eau</u> , pages 10 à 14 <u>Tableau de données</u> , pages 43 à 51 <u>Notre impact</u>   |
| 303-2 Gestion des incidences liées aux<br>rejets d'eau   | <u>Utilisation et gestion de l'eau</u> , pages 10 à 14 <u>Tableau de données</u> , pages 43 à 51 <u>Notre impact</u>   |
| 303-3 Prélèvement d'eau  | <u>Utilisation et gestion de l'eau</u> , pages 10 à 14<br><u>Tableau de données</u> , pages 43 à 51  |
| 303-4 Rejet d'eau  | <u>Utilisation et gestion de l'eau</u> , pages 10 à 14<br><u>Tableau de données</u> , pages 43 à 51  |
| 303-5 Consommation d'eau   | <u>Utilisation et gestion de l'eau</u> , pages 10 à 14<br><u>Tableau de données</u> , pages 43 à 51  |
| GRI 304 : Biodiversité 2016  |  |
| 304-1 Sites opérationnels détenus, loués<br>ou gérés dans des aires protégées ou à<br>proximité immédiate de celles-ci, et dans<br>des zones de grande biodiversité situées<br>à l'extérieur des aires protégées | Action pour le climat, pages 6 à 9  Droits de la personne, approvisionnement responsable et conditions de vie dans la chaîne d'approvisionnement, pages 21 à 24  Tableau de données, pages 43 à 51 |
| 304-2 Incidences importantes des activités,<br>des produits et des services sur la biodiversité  | Action pour le climat, pages 6 à 9  Droits de la personne, approvisionnement responsable et conditions de vie dans la chaîne d'approvisionnement, pages 21 à 24  Tableau de données, pages 43 à 51 |

| DÉCLARATION  | EMPLACEMENT  |
|--|--|
| 304-3 Habitats protégés ou restaurés   | Action pour le climat, pages 6 à 9  Droits de la personne, approvisionnement responsable et conditions de vie dans la chaîne d'approvisionnement, pages 21 à 24  Tableau de données, pages 43 à 51  Notre impact |
| GRI 305 : Émissions 2016   |  |
| 305-1 Émissions de GES directes (de portée 1)  | Action pour le climat, pages 6 à 9 <u>Tableau de données</u> , pages 43 à 51   |
| 305-2 Émissions de GES indirectes<br>(de portée 2) provenant de la<br>consommation d'énergie | Action pour le climat, pages 6 à 9<br>Tableau de données, pages 43 à 51  |
| 305-3 Autres émissions de GES indirectes (de portée 3)                                       | Action pour le climat, pages 6 à 9<br>Tableau de données, pages 43 à 51  |
| 305-4 Intensité des émissions de GES   | Action pour le climat, pages 6 à 9 <u>Tableau de données</u> , pages 43 à 51   |
| 305-5 Réduction des émissions de GES   | Action pour le climat, pages 6 à 9<br>Tableau de données, pages 43 à 51  |
| GRI 306 : Déchets 2020   |  |
| 306-1 Production de déchets et incidences importantes liées aux déchets                      | Emballages et économie circulaire, pages 15 à 20<br>Tableau de données, pages 43 à 51  |
| 306-2 Gestion des incidences importantes<br>liées aux déchets                                | Emballages et économie circulaire, pages 15 à 20 <u>Tableau de données</u> , pages 43 à 51 <u>Notre impact</u>   |
| 306-3 Déchets produits   | Emballages et économie circulaire, pages 15 à 20<br>Tableau de données, pages 43 à 51  |
| 306-4 Déchets détournés de la mise au rebut  | Emballages et économie circulaire, pages 15 à 20 <u>Tableau de données</u> , pages 43 à 51 <u>Notre impact</u>   |

| DÉCLARATION  | EMPLACEMENT  |
|--|--|
| 306-5 Déchets destinés à la mise au rebut  | Emballages et économie circulaire, pages 15 à 20<br>Tableau de données, pages 43 à 51  |
| GRI 308 : Évaluation des fournisseurs en matièr  | e d'environnement 2016   |
| 308-1 Nouveaux fournisseurs évalués à l'aide de critères environnementaux  | Code de conduite des fournisseurs  |
| 308-2 Incidences environnementales<br>négatives dans la chaîne<br>d'approvisionnement et mesures prises  | Action pour le climat, pages 6 à 9  Droits de la personne, approvisionnement responsable et conditions de vie dans la chaîne d'approvisionnement, pages 21 à 24  Tableau de données, pages 43 à 51  Notre impact |
| GRI 401 : Emploi 2016  |  |
| 401-1 Embauche de nouveaux employés et taux de roulement   | Santé, sécurité et mieux-être des employés, pages 29 à 33<br>Tableau de données, pages 43 à 51   |
| 401-2 Avantages sociaux offerts aux<br>employés à temps plein qui ne sont pas<br>offerts aux employés temporaires ou à<br>temps partiel        | Santé, sécurité et mieux-être des employés, pages 29 à 33  Notre impact  |
| 401-3 Congé parental   | Santé, sécurité et mieux-être des employés, pages 29 à 33<br>Notre impact  |
| GRI 403 : Santé et sécurité au travail 2018  |  |
| 403-1 Système de gestion de la santé et de<br>la sécurité au travail   | Santé, sécurité et mieux-être des employés, pages 29 à 33<br>Notre impact  |
| 403-2 Détermination des dangers, évaluation des risques et enquête sur les incidents   | Santé, sécurité et mieux-être des employés, pages 29 à 33<br>Notre impact  |
| 403-3 Services de santé au travail   | Santé, sécurité et mieux-être des employés, pages 29 à 33<br>Notre impact  |
| 403-4 Participation et consultation des<br>travailleurs et communication avec ces<br>derniers en matière de santé et de sécurité<br>au travail | Santé, sécurité et mieux-être des employés, pages 29 à 33  Notre impact  |

| DÉCLARATION  | EMPLACEMENT  |
|--|--|
| 403-5 Formation des travailleurs en santé<br>et sécurité au travail  | Santé, sécurité et mieux-être des employés, pages 29 à 33<br>Notre impact  |
| 403-6 Promotion de la santé des<br>travailleurs  | Santé, sécurité et mieux-être des employés, pages 29 à 33<br>Notre impact  |
| 403-7 Prévention et atténuation des incidences sur la santé et la sécurité au travail directement liées aux relations d'affaires | Santé, sécurité et mieux-être des employés, pages 29 à 33  Notre impact  |
| 403-9 Blessures liées au travail   | Santé, sécurité et mieux-être des employés, pages 29 à 33<br>Tableau de données, pages 43 à 51   |
| 403-10 Problèmes de santé liés au travail  | <u>Tableau de données</u> , pages 43 à 51  |
| GRI 404 : Formation et sensibilisation 2016  |  |
| 401-1 Nombre moyen d'heures de formation par année par employé   | Les membres de notre équipe qui sont salariés à temps<br>plein et ne travaillent pas en première ligne ont suivi plus de<br>9 heures de formation par employé en moyenne en 2024.                              |
| 404-2 Programmes d'amélioration des<br>compétences des employés et programmes<br>d'aide à la transition                          | Santé, sécurité et mieux-être des employés, pages 29 à 33<br>Notre impact  |
| GRI 405 : Diversité et équité en matière d'emplo   | i 2016   |
| 405-1 Diversité des instances de gouvernance et des employés   | Santé, sécurité et mieux-être des employés, pages 29 à 33 Gouvernance de l'entreprise et éthique, pages 34 à 37 Tableau de données, pages 43 à 51 Notre impact Employer Information Report (EEO-1 Component 1) |
| 405-2 Rapport entre le salaire de base et<br>la rémunération des femmes par rapport<br>aux hommes                                | Santé, sécurité et mieux-être des employés, pages 29 à 33  |
| GRI 406 : Lutte contre la discrimination 2016  |  |
| 406-1 Incidents de discrimination et mesures correctives prises  | Santé, sécurité et mieux-être des employés, pages 29 à 33 Gouvernance de l'entreprise et éthique, pages 34 à 37 Notre impact Déclaration de position sur les droits de la personne                             |

| DÉCLARATION  | EMPLACEMENT  | DÉCLARATION   | EMPLACEMENT  |
|--|--|---|--|
| GRI 407 : Liberté syndicale et négociation colle   | ctive 2016   | GRI 411 : Droits des peuples autochtones 2016   |  |
| 407-1 Opérations et fournisseurs pour<br>lesquels le droit à la liberté syndicale et à<br>la négociation collective peut être menacé         | Droits de la personne, approvisionnement responsable et conditions de vie dans la chaîne d'approvisionnement, pages 21 à 24  Gouvernance de l'entreprise et éthique, pages 34 à 37  Notre impact  Déclaration de position sur les droits de la personne  | 411-1 Incidents de violations relatives aux droits des peuples autochtones  GRI 413 : Communautés locales 2016                | Droits de la personne, approvisionnement responsable et conditions de vie dans la chaîne d'approvisionnement, pages 21 à 24  Notre impact  Déclaration de position sur les droits de la personne   |
| GRI 408 : Travail des enfants 2016   |  |   |  |
| 408-1 Activités et fournisseurs qui présentent<br>un risque notable de travail des enfants   | Droits de la personne, approvisionnement responsable et conditions de vie dans la chaîne d'approvisionnement, pages 21 à 24  Gouvernance de l'entreprise et éthique, pages 34 à 37  Notre impact  Code de conduite des fournisseurs  Politique d'achat de café du Brésil  Déclaration sur le travail forcé et le travail des enfants | 413-1 Activités impliquant une participation communautaire, des évaluations de l'incidence et des programmes de développement | Action pour le climat, pages 6 à 9  Utilisation et gestion de l'eau, pages 10 à 14  Emballages et économie circulaire, pages 15 à 20  Droits de la personne, approvisionnement responsable et conditions de vie dans la chaîne d'approvisionnement, pages 21 à 24  Santé et mieux-être des consommateurs, pages 25 à 28  Santé, sécurité et mieux-être des employés, pages 29 à 33  Notre impact |
|  | Déclaration de position sur les droits de la personne  | GRI 414 : Évaluation des fournisseurs en matiè  | ère d'enjeux sociaux 2016  |
| GRI 409: Travail forcé ou obligatoire 2016  409-1 Activités et fournisseurs qui présentent un risque notable de travail forcé ou obligatoire | Droits de la personne, approvisionnement responsable et conditions de vie dans la chaîne d'approvisionnement, pages 21 à 24  Gouvernance de l'entreprise et éthique, pages 34 à 37   | 414-1 Nouveaux fournisseurs évalués<br>à l'aide de critères sociaux   | Droits de la personne, approvisionnement responsable et conditions de vie dans la chaîne d'approvisionnement, pages 21 à 24  Notre impact  Code de conduite des fournisseurs   |
|  | Notre impact  Code de conduite des fournisseurs  Politique d'achat de café du Brésil  Déclaration sur le travail forcé et le travail des enfants  Déclaration de position sur les droits de la personne  | 414-2 Incidences sociales négatives<br>dans la chaîne d'approvisionnement<br>et mesures prises                                | Action pour le climat, pages 6 à 9  Droits de la personne, approvisionnement responsable et conditions de vie dans la chaîne d'approvisionnement, pages 21 à 24  Notre impact  |
| GRI 410 : Pratiques de sécurité 2016   |  | GRI 415 : Politique publique 2016   |  |
| 410-1 Personnel de sécurité formé aux<br>politiques ou aux procédures en matière<br>de droits de la personne                                 | Droits de la personne, approvisionnement responsable et conditions de vie dans la chaîne d'approvisionnement, pages 21 à 24  Notre impact  | 415-1 Contributions politiques  | Gouvernance de l'entreprise et éthique, pages 34 à 37  Notre impact  |
|  | Déclaration de position sur les droits de la personne  |   |  |

| DÉCLARATION  | EMPLACEMENT  |  |
|--|--|--|
| GRI 416 : Santé et sécurité des clients 2016   |  |  |
| 416-1 Évaluation des incidences en matière<br>de santé et de sécurité des produits et des<br>services, selon la catégorie          | Santé et mieux-être des consommateurs, pages 25 à 28  Notre impact   |  |
| 416-2 Cas de non-conformité concernant<br>les incidences sur la santé et la sécurité<br>des produits et des services               | Santé et mieux-être des consommateurs, pages 25 à 28  Notre impact   |  |
| GRI 417 : Marketing et étiquetage 2016   |  |  |
| 417-1 Exigences relatives aux renseignements sur les produits et les services ainsi qu'à leur étiquetage                           | Santé et mieux-être des consommateurs, pages 25 à 28  Notre impact  Formulaire 10-K 2024   |  |
| 417-2 Cas de non-conformité aux exigences relatives aux renseignements sur les produits et les services ainsi qu'à leur étiquetage | Santé et mieux-être des consommateurs, pages 25 à 28  Normes SASB – Boissons non alcoolisées, pages 9 à 12  Notre impact  Formulaire 10-K 2024 |  |
| 417-3 Cas de non-conformité aux exigences relatives aux communications commerciales  | Santé et mieux-être des consommateurs, pages 25 à 28  Normes SASB – Boissons non alcoolisées, pages 9 à 12  Notre impact  Formulaire 10-K 2024 |  |
| GRI 418 : Protection des renseignements personnels des clients 2016  |  |  |
| 418-1 Plaintes fondées portant sur l'atteinte<br>à la vie privée des clients et la perte de<br>données de clients                  | Gouvernance de l'entreprise et éthique, pages 34 à 37  Notre impact  Formulaire 10-K 2024  Politique de confidentialité                        |  |

## Normes SASB (Sustainability Accounting Standards Board)

Conformément aux normes SASB, nous faisons rapport sur les deux normes sectorielles qui reflètent le plus fidèlement nos activités : la fabrication de boissons non alcoolisées et d'appareils électroménagers. L'indice suivant présente les principales déclarations et références de KDP dans les sections pertinentes de notre Rapport d'impact 2024 de KDP. Pour obtenir de plus amples renseignements, entre autres sur l'assurance de la qualité des données pour ce rapport, consultez la section Tableau de données du Rapport d'impact 2024 de KDP.

| SUJET  | PARAMÈTRE DE REDDITION DE COMPTES  | CATÉGORIE                | UNITÉ DE MESURE                                      | CODE         | RÉPONSE  |  |
|--|--|--------------------------|--|--------------|--|--|
| Boissons non alcoolisées                               |  |                          |  |              |  |  |
| Gestion du carburant<br>dans la flotte de<br>véhicules | Carburant consommé par la flotte de véhicules, pourcentage de carburant renouvelable   | Quantitative             | Gigajoules (GJ),<br>pourcentage (%)                  | FB-NB-110a.1 | 2 418 434, 0 %   |  |
| Gestion de l'énergie                                   | (1) Énergie consommée dans le cadre des activités, (2) pourcentage d'électricité provenant du réseau des services publics, (3) pourcentage d'énergie renouvelable                      | Quantitative             | Gigajoules (GJ),<br>pourcentage (%)                  | FB-NB-130a.1 | (1) 4 491 335<br>(2) 44 %<br>(3) 37 %  |  |
| Gestion de l'eau                                       | (1) Prélèvement total d'eau, (2) consommation<br>totale d'eau; pourcentage de chacun dans les<br>régions soumises à un stress hydrique de base<br>élevé ou très élevé                  | Quantitative             | Milliers de mètres<br>cubes (m³),<br>pourcentage (%) | FB-NB-140a.1 | (1) 12 595, 46 %<br>(2) 6 997, 61 %  |  |
|  | Description des risques associés à la gestion de l'eau et discussion de stratégies et de pratiques d'atténuation de ces risques  | Discussion<br>et analyse | S. O.  | FB-NB-140a.2 | Nous menons des activités dans des régions soumises à un stress hydrique de base élevé, et une augmentation de ce stress est à prévoir au fil du temps. Notre objectif en matière d'efficacité d'utilisation de l'eau vise à diminuer l'incidence de KDP sur les réserves d'eau locales et, dans le cadre de nos efforts de préservation de l'eau, la restauration et la conservation de l'eau sont mises en œuvre dans les régions où nous menons des activités et où le risque d'insécurité hydrique est le plus élevé. <u>Utilisation et gestion de l'eau</u> , pages 10 à 14 <u>Tableau de données</u> , pages 43 à 51 <u>Notre impact</u> |  |
| Santé et nutrition                                     | Revenus provenant de la vente de boissons (1) sans calorie et à faible teneur en calories, (2) sans sucre ajouté et (3) contenant des édulcorants artificiels                          | Quantitative             | Devise de déclaration                                | FB-NB-260a.1 | Nous ne faisons pas état publiquement de cette information. Nous avons établi comme objectif de fournir une hydratation positive dans 60 % de notre portefeuille de produits aux États-Unis d'ici 2025. L'hydratation positive se définit comme un produit (sans sucre ajouté) qui fournit une portion de fruits ou de légumes ou contient 40 calories ou moins par portion ainsi que des bienfaits fonctionnels ou au moins 10 % de la valeur quotidienne d'un nutriment à favoriser.  Santé et mieux-être des consommateurs, pages 25 à 28  Notre impact   |  |
|  | Discussion du processus visant à déterminer et<br>à gérer les produits et les ingrédients associés<br>aux préoccupations en matière de nutrition et<br>de santé chez les consommateurs | Discussion<br>et analyse | S. O.  | FB-NB-260a.2 | Santé et mieux-être des consommateurs, pages 25 à 28  Notre impact   |  |

| SUJET   | PARAMÈTRE DE REDDITION DE COMPTES   | CATÉGORIE                | UNITÉ DE MESURE                | CODE         | RÉPONSE   |
|---|---|--------------------------|--------------------------------|--------------|---|
| Étiquetage des<br>produits et marketing   | Pourcentage d'impressions publicitaires (1) faites<br>auprès des enfants et (2) faites auprès des<br>enfants dans le cadre de la promotion de<br>produits qui répondent aux directives nutritives                       | Quantitative             | Pourcentage (%)                | FB-NB-270a.1 | (1) 0 % (2) 0 % <u>Santé et mieux-être des consommateurs</u> , pages 25 à 28 <u>Notre impact</u>  |
|   | Revenus provenant de la vente de produits<br>étiquetés comme (1) contenant des organismes<br>génétiquement modifiés (OGM) et (2) sans OGM   | Quantitative             | Devise de déclaration          | FB-NB-270a.2 | Nous ne faisons pas état publiquement de cette information. Selon notre analyse de matérialité ESG, nous avons déterminé qu'il ne s'agit pas d'un enjeu d'importance pour KDP. Nous nous conformons à la loi fédérale sur l'étiquetage des produits de la bio-ingénierie aux États-Unis pour tout produit contenant un ingrédient issu de la bio-ingénierie.  |
|   | Nombre de cas de non-conformité avec les exigences réglementaires ou de l'industrie relatives aux codes d'étiquetage ou aux codes de marketing  | Quantitative             | Nombre                         | FB-NB-270a.3 | Nous ne faisons pas état publiquement de cette information.   |
|   | Somme totale de pertes d'argent découlant de poursuites associées aux pratiques de marketing ou d'étiquetage  | Quantitative             | Devise de déclaration          | FB-NB-270a.4 | Nous ne faisons pas état publiquement de cette information.   |
| Gestion du cycle de vie<br>de l'emballage   | (1) Poids total de l'emballage, (2) pourcentage<br>d'emballages faits de matériaux recyclés ou<br>renouvelables et (3) pourcentage d'emballages<br>recyclables, réutilisables ou compostables                           | Quantitative             | Tonnes (t),<br>pourcentage (%) | FB-NB-410a.1 | (1) 560 813<br>(2) 26 %<br>(3) 96 %   |
|   | Discussion de stratégies visant la réduction de l'incidence environnementale des emballages tout au long de leur cycle de vie   | Discussion<br>et analyse | S. O.                          | FB-NB-410a.2 | Emballages et économie circulaire, pages 15 à 20  Notre impact  |
| Incidence environnementale et sociale de la chaîne d'approvisionnement en ingrédients | Selon la vérification de la responsabilité sociale et environnementale des fournisseurs, (1) le taux de non-conformité et (2) le taux de mesures correctives associées aux non-conformités (a) majeures et (b) mineures | Quantitative             | Taux                           | FB-NB-430a.1 | Nous ne faisons pas état publiquement de cette information. Comme nos évaluations des risques montrent que les principaux risques sociaux et environnementaux se situent au niveau de l'exploitation agricole et de l'usine, nous concentrons nos efforts sur les fournisseurs en amont. Pour le café et le cacao, nous nous appuyons sur des programmes de vérification et de certification indépendants. Pour nos intrants en usine, comme le concentré de jus de pomme, les édulcorants à haute intensité et la pâte de tomate, nous faisons état des résultats des vérifications au moyen du système d'évaluation des fournisseurs de KDP. Les deux approches comprennent des vérifications et des processus de mesures correctives pour les non-conformités majeures et mineures.  Droits de la personne, approvisionnement responsable et conditions de vie dans la chaîne d'approvisionnement, pages 21 à 24  Notre impact |

| SUJET                            | PARAMÈTRE DE REDDITION DE COMPTES   | CATÉGORIE             | UNITÉ DE MESURE                  | CODE         | RÉPONSE  |
|----------------------------------|---|-----------------------|----------------------------------|--------------|--|
| Approvisionnement en ingrédients | Pourcentage d'ingrédients pour les boissons<br>provenant de régions soumises à un stress<br>hydrique de base élevé ou très élevé                              | Quantitative          | Pourcentage (%)<br>selon le coût | FB-NB-440a.1 | Conformément à notre <u>rapport CDP sur les changements climatiques</u> , nous déclarons le pourcentage des principaux ingrédients (selon le volume) provenant de régions soumises à un stress hydrique, ce qui correspond de près à la déclaration du pourcentage selon le coût. Voici les données relatives à nos volumes achetés en 2023 selon notre dernière évaluation des risques en matière d'approvisionnement en eau en 2021 :  Pommes : 0 %  Sucre de canne : 64 %  Café : 0,11 %  Maïs (pour le sirop de maïs à haute teneur en fructose) : 4 %   |
|                                  | Liste des ingrédients prioritaires pour les boissons et description des risques d'approvisionnement découlant de considérations environnementales et sociales | Discussion et analyse | S. O.                            | FB-NB-440a.2 | Nous utilisons les données sur les risques de tiers, ainsi que d'autres données de groupes sectoriels, pour évaluer nos ingrédients en fonction de facteurs de risque sociaux et environnementaux. Nous tenons compte du niveau de risque, des dépenses, du volume acheté, de l'influence de KDP, des opportunités d'avoir un impact et d'autres facteurs pour établir nos priorités en matière d'ingrédients. En 2024, nos ingrédients prioritaires pour les boissons étaient le café, le cacao, les pommes, le concentré de jus de pomme, les édulcorants à haute intensité et la pâte de tomate. Les principaux risques environnementaux liés à ces ingrédients comprennent les changements climatiques, la déforestation, l'utilisation de produits agrochimiques et la biodiversité. Notre stratégie pour faire face à ces risques est façonnée par nos efforts en matière d'agriculture régénératrice. Les principaux risques sociaux comprennent les salaires et les avantages sociaux, le travail des enfants, le travail forcé, les travailleurs migrants et les heures de travail. Notre stratégie pour faire face à ces risques est façonnée par nos divers engagements et outils en matière d'approvisionnement responsable, tels que les vérifications, les formations et les mesures correctives.  Droits de la personne, approvisionnement responsable et conditions de vie dans la chaîne d'approvisionnement, pages 21 à 24  Notre impact  Déclaration sur le travail forcé et le travail des enfants |

| SUJET  | CATÉGORIE    | UNITÉ DE MESURE              | CODE        | RÉPONSE   |
|--|--------------|------------------------------|-------------|---|
| Paramètre d'activité                                 |              |                              |             |   |
| Volume des produits vendus                           | Quantitative | Millions d'hectolitres (Mhl) | FB-NB-000.A | KDP a divulgué ses revenus par segment.  Formulaire 10-K 2024 |
| Nombre d'installations de production                 | Quantitative | Nombre                       | FB-NB-000.B | Formulaire 10-K 2024  |
| Distance totale parcourue par la flotte de véhicules | Quantitative | Miles                        | FB-NB-000.C | 121 436 137   |

<sup>&</sup>lt;sup>†</sup> Remarque sur le code FB-NB-270a.1 : l'entité doit divulguer les directives nutritives applicables et la méthodologie utilisée pour estimer les impressions publicitaires.

<sup>&</sup>quot;Remarque sur le code FB-NB-270a.4 : l'entité doit décrire brièvement la nature, le contexte et les mesures correctives éventuellement prises à la suite des pertes d'argent.

| SUJET  | PARAMÈTRE DE REDDITION DE COMPTES  | CATÉGORIE             | UNITÉ DE MESURE                      | CODE         | RÉPONSE  |  |  |
|--|--|-----------------------|--------------------------------------|--------------|--|--|--|
| Fabrication d'appareils  |  |                       |                                      |              |  |  |  |
| Sécurité des produits  | Nombre de (1) rappels émis et (2) d'unités<br>totales rappelées  | Quantitative          | Nombre                               | CG-AM-250a.1 | O rappel d'appareils   |  |  |
|  | Discussion du processus visant à déterminer et<br>à gérer les risques de sécurité liés à l'utilisation<br>de ses produits                          | Discussion et analyse | S. O.                                | CG-AM-250a.2 | Santé et mieux-être des consommateurs, pages 25 à 28  Notre impact   |  |  |
|  | Somme totale de pertes d'argent découlant de poursuites associées à la sécurité des produits   | Quantitative          | Devise de déclaration                | CG-AM-250a.3 | Nous ne faisons pas état publiquement de cette information.  |  |  |
| Incidences sur l'environnement<br>du cycle de vie des produits | Pourcentage de produits certifiés admissibles selon les revenus au programme ENERGY STAR®  | Quantitative          | Pourcentage (%) selon<br>les revenus | CG-AM-410a.1 | 0 %  |  |  |
|  | Pourcentage de produits admissibles certifiés<br>conformes à une norme de durabilité de<br>l'Association of Home Appliance Manufacturers<br>(AHAM) | Quantitative          | Pourcentage (%) selon<br>les revenus | CG-AM-410a.2 | 0 %  |  |  |
|  | Description des efforts pour gérer l'incidence<br>des produits en fin de vie   | Discussion et analyse | S. O.                                | CG-AM-410a.3 | Aux États-Unis et au Canada, nous offrons un programme à certains détaillants pour que les cafetières Keurig retournées en magasin soient recyclées de manière responsable par un partenaire tiers. L'utilisation de ce programme par nos détaillants varie. Au Canada, nous proposons également un programme de recyclage de nos cafetières commerciales par l'intermédiaire des Services de café Van Houtte. |  |  |

| SUJET                | CATÉGORIE    | UNITÉ DE MESURE | CODE        | RÉPONSE   |
|----------------------|--------------|-----------------|-------------|---|
| Paramètre d'activité |              |                 |             |   |
| Production annuelle  | Quantitative | Nombre d'unités | CG-AM-000.A | KDP a divulgué ses revenus par segment. <u>Formulaire 10-K 2024</u> |

Remarque sur le code CG-AM-250a.1 : l'entité doit discuter des rappels notables, comme ceux qui ont touché un nombre important d'unités d'un produit ou ceux qui sont liés à des blessures graves ou à des décès.

<sup>&</sup>lt;sup>ii</sup> Remarque sur le code CG-AM-250a.3 : l'entité doit décrire brièvement la nature, le contexte et les mesures correctives éventuellement prises à la suite des pertes d'argent.

iii Remarque sur le code CG-AM-000.A : la production doit être indiquée en tant que nombre d'unités produits; les catégories de produits pertinentes peuvent inclure les petits appareils et les gros appareils.

## Indice du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GTIFCC)

KDP choisit d'utiliser l'indice GTIFCC comme cadre pour communiquer nos risques climatiques dans notre Rapport d'impact 2024 de KDP. Étant donné que ces principes ont été intégrés aux normes du Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité (ISSB), et au vu de l'évolution rapide du contexte de production de rapports, nous évaluons les cadres de production de rapports que nous utiliserons pour le Rapport d'impact 2025 de KDP.

| SUJET       |   | RÉPONSE   |  |
|-------------|---|---|--|
| Gouvernance | Décrire la supervision par le conseil d'administration des risques et des occasions liés au climat.   | Rapport CDP sur le climat 2024 (relatif à l'exercice 2023) : 4.1.2  Formulaire 10-K 2024  Action pour le climat, pages 6 à 9  Gouvernance de l'entreprise et éthique, pages 34 à 37  Notre impact |  |
|             | Décrire le rôle de la direction dans l'évaluation et la gestion des risques et des occasions liés au climat.  | Rapport CDP sur le climat 2024 (relatif à l'exercice 2023) : 4.3  Formulaire 10-K 2024  Action pour le climat, pages 6 à 9  Gouvernance de l'entreprise et éthique, pages 34 à 37  Notre impact   |  |
| Stratégie   | Décrire les risques et les occasions liés au climat à court, à moyen et à long terme que l'organisation a déterminés.   | Rapport CDP sur le climat 2024 (relatif à l'exercice 2023) : 3.1, 3.6  Formulaire 10-K 2024  Action pour le climat, pages 6 à 9  Notre impact   |  |
|             | Décrire l'incidence des risques et des occasions liés au climat sur les activités, la stratégie et la planification financière de l'organisation.                   | Rapport CDP sur le climat 2024 (relatif à l'exercice 2023) : 3.1.1, 3.6.1  Formulaire 10-K 2024  Action pour le climat, pages 6 à 9  Notre impact   |  |
|             | Décrire la résilience de la stratégie de l'organisation, en<br>tenant compte de différents scénarios relatifs au climat,<br>y compris un scénario de 2 °C ou moins. | Rapport CDP sur le climat 2024 (relatif à l'exercice 2023) : 5.1  Action pour le climat, pages 6 à 9  Notre impact  |  |

| SUJET                   |  | RÉPONSE  |  |  |
|-------------------------|--|--|--|--|
| Gestion des risques     | Décrire les processus de l'organisation pour déterminer et évaluer les risques liés au climat.   | Rapport CDP sur le climat 2024 (relatif à l'exercice 2023) : 2.1, 2.2  Action pour le climat, pages 6 à 9  Gouvernance de l'entreprise et éthique, pages 34 à 37  Notre impact |  |  |
|                         | Décrire les processus de l'organisation pour gérer les risques<br>liés au climat.  | Rapport CDP sur le climat 2024 (relatif à l'exercice 2023) : 2.1, 2.2  Action pour le climat, pages 6 à 9  Notre impact  |  |  |
|                         | Décrire comment les processus pour déterminer, évaluer et gérer les risques liés au climat sont intégrés à la gestion globale des risques de l'organisation.                         | Rapport CDP sur le climat 2024 (relatif à l'exercice 2023) : 2.1, 2.2  Action pour le climat, pages 6 à 9  Gouvernance de l'entreprise et éthique, pages 34 à 37  Notre impact |  |  |
| Paramètres et objectifs | Divulguer les paramètres utilisés par l'organisation pour évaluer les risques et les occasions liés au climat conformément à sa stratégie et à son processus de gestion des risques. | Rapport CDP sur le climat 2024 (relatif à l'exercice 2023) : 7.54  Action pour le climat, pages 6 à 9  Notre impact  |  |  |
|                         | Divulguer les émissions de gaz à effet de serre (GES) de portée 1, de portée 2 et, s'il y a lieu, de portée 3 ainsi que les risques connexes.  | Rapport CDP sur le climat 2024 (relatif à l'exercice 2023) : 7.6, 7.7, 7.8, 12.1, 12.3  Action pour le climat, pages 6 à 9 <u>Tableau de données</u> , pages 43 à 51           |  |  |
|                         | Divulguer les objectifs utilisés par l'organisation pour gérer les risques et les occasions liés au climat ainsi que l'atteinte de ces objectifs.                                    | Rapport CDP sur le climat 2024 (relatif à l'exercice 2023) : 7.53, 7.54  Action pour le climat, pages 6 à 9  Notre impact  |  |  |



Savourez les possibilités